

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE.052

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°4 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION DE PARTICIPATION A UNE VENTE AUX ENCHERES ET MANDAT DE REPRESENTATION TOQUES ET CLOCHERS 2021

Le Maire de la Commune de CARCASSONNE,

Vu la délibération n°04 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 800 000€ HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande publique disposant que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes.

Considérant que depuis de très nombreuses années, la Ville de Carcassonne apporte son soutien aux acteurs de la viticulture à l'occasion de diverses manifestations.

Considérant que la manifestation « Toques et Clochers » permet d'apporter une visibilité internationale au territoire d'appellation Limoux et de restaurer et mettre en valeur le patrimoine de ses villages.

Considérant le souhait de la ville de Carcassonne de participer à la vente aux enchères de l'édition 2021

Considérant que les crédits nécessaires pour cette acquisition sont inscrits sur ligne 011-6232-024-305002 du budget principal

DECIDE

Article premier :

D'enchérir à l'occasion de la vente aux enchères qui se déroulera le samedi 22 mai 2021 à Limoux pour l'achat de bouteilles de Chardonnay qui seront utilisées dans le cadre des missions et manifestations protocolaires de la Ville, pour un montant maximum de 8 000 euros (hors frais de transaction et de livraison).

Article 2 :

Il est donné mandat à Monsieur Jean-Louis BES, Maire adjoint délégué aux affaires culturelles, pour enchérir au nom de la Ville de CARCASSONNE,

Carcassonne, le 11 MAI 2021

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210511-decision21092-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2021

Affichage : 11/05/2021

